



## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

#### Délibération n° 179/2022

#### Fonds de concours pour la commune de Sainte Agnès

- Remplacement des luminaires en LED des bâtiments communaux
- Equipements d'information et de signalisation pour la commune
- Pose d'un mât d'éclairage public LED
- Restauration d'une toile à la chapelle Saint Michel
- Acquisition de matériel pour le Plan communal de sauvegarde
- Mise aux normes et mise en sécurité d'équipements et bâtiments communaux
- Acquisition d'équipement mobilier et d'outils pour les services techniques
- Acquisition d'arrosages automatiques et de grillages
- Création d'un City stade
- Acquisition de divers équipements pour l'école Charles Imbert
- Acquisition d'illuminations pour Noël et de tables pour les fêtes
- Travaux sur les routes communales

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### Étaient présents, pour les différentes communes :

##### BEAUSOLEIL :

M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI

##### BREIL-sur-ROYA :

M. Sébastien OLHARAN

##### LA BRIGUE :

M. Daniel ALBERTI

##### CASTELLAR :

Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET

##### CASTILLON :

M. Olivier CHANTREAU

##### FONTAN :

M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)

##### GORBIO :

M. Paul COUFFET

##### MENTON :

M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé

##### MOULINET :

M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)

##### ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :

M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE

##### SAINTE AGNES :

M. Albert FILIPPI

##### SAORGE :

Mme Brigitte BRESC

##### SOSPEL :

M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO

##### TENDE :

M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)

##### LA TURBIE :

M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

006-240600551-20221011-179-2022-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

# Séance du 11 octobre 2022

## Délibération n° 179/2022

### **OBJET :** Fonds de concours pour la commune de Sainte Agnès

- Remplacement des luminaires en LED des bâtiments communaux
- Equipements d'information et de signalisation pour la commune
- Pose d'un mât d'éclairage public LED
- Restauration d'une toile à la chapelle Saint Michel
- Acquisition de matériel pour le Plan communal de sauvegarde
- Mise aux normes et mise en sécurité d'équipements et bâtiments communaux
- Acquisition d'équipement mobilier et d'outils pour les services techniques
- Acquisition d'arrosages automatiques et de grillages
- Création d'un City stade
- Acquisition de divers équipements pour l'école Charles Imbert
- Acquisition d'illuminations pour Noël et de tables pour les fêtes
- Travaux sur les routes communales

### **RAPPORTEUR :** M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Par délibérations en date du 13 avril 2022 et du 07 juin 2022, la commune de Sainte Agnès a sollicité la CARF pour l'attribution des fonds de concours suivants :

#### - Remplacement de luminaires en LED de bâtiments communaux :

Projet estimé à : 15 422,11 € HT

- . Subvention de la Région 10 795,48 €
- . **Fonds de concours de la CARF 1 542,21 €**
- . Reste à la charge de la Commune 3 084,42 €

#### - Equipements d'information et de signalisation pour la commune :

Projet estimé à : 17 103,53 € HT

- . **Fonds de concours de la CARF 8 551,76 €**
- . Reste à la charge de la Commune 8 551,77 €

#### - Pose d'un mât d'éclairage public LED :

Projet estimé à : 2 131,70 € HT

- . **Fonds de concours de la CARF 1 065,85 €**
- . Reste à la charge de la Commune 1 065,85 €

#### - Restauration d'une toile à la chapelle Saint Michel :

Projet estimé à : 824,99 € HT

- . **Fonds de concours de la CARF 412,49 €**
- . Reste à la charge de la Commune 412,50 €

#### - Acquisition de matériel pour le Plan communal de sauvegarde :

Projet estimé à : 5 489,19 € HT

- . **Fonds de concours de la CARF 2 744,59 €**
- . Reste à la charge de la Commune 2 744,60 €

#### - Mise aux normes et mise en sécurité d'équipements et bâtiments communaux

Projet estimé à : 6 462,23 € HT

- . **Fonds de concours de la CARF 3 231,11 €**
- . Reste à la charge de la Commune 3 231,12 €

006-240600551-20221011-179-2022-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

- Acquisition d'équipement mobilier et d'outils pour les services techniques :

Projet estimé à : 3 204,38 € HT

. **Fonds de concours de la CARF 1 602,19 €**

. Reste à la charge de la Commune 1 602,19 €

- Acquisition d'arrosages automatiques et de grillages :

Projet estimé à : 1735,96 € HT

. **Fonds de concours de la CARF 867,98 €**

. Reste à la charge de la Commune 867,98 €

- Création d'un City stade :

Projet estimé à : 31 463,44 € HT

. **Fonds de concours de la CARF 15 731,72 €**

. Reste à la charge de la Commune 15 731,72 €

- Acquisition de divers équipements pour l'école Charles Imbert :

Projet estimé à : 9 544,32 € HT

. **Fonds de concours de la CARF 4 772,16 €**

. Reste à la charge de la Commune 4 772,16 €

- Acquisition d'illuminations pour Noël et de tables pour les fêtes :

Projet estimé à : 8 355,20 € HT

. **Fonds de concours de la CARF 4 177,60 €**

. Reste à la charge de la Commune 4 177,60 €

- Travaux sur les routes communales :

Projet estimé à : 106 282,33 € HT

. Dotation cantonale 46 458,00 €

. Amendes de police 31 884,69 €

. **Fonds de concours de la CARF 6 683,18 €**

. Reste à la charge de la Commune 21 256,46 €

Ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours approuvé par le Conseil Communautaire en date du 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT) » et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Après avis de la commission des finances du 26 septembre 2022 et du bureau communautaire du 28 septembre 2022,

*Je vous demande de bien vouloir,*

**DECIDER** de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Sainte Agnès destinés au financement de :

- Remplacement de luminaires en LED de bâtiments communaux, pour un montant de **1 542,21 €**

- Equipements d'information et de signalisation pour la commune, pour un montant de **8 551,76 €**

- Pose d'un mât d'éclairage public LED, pour un montant de **1 065,85 €**

- Restauration d'une toile à la chapelle Saint Michel, pour un montant de **412,49 €**

- Acquisition de matériel pour le Plan communal de sauvegarde, pour un montant de **2 744,59 €**

- Mise aux normes et mise en sécurité d'équipements et bâtiments communaux, pour un montant de **3 231,11 €**

- Acquisition d'équipement mobilier et d'outils pour les services techniques, pour un montant de **1 602,19 €**

- Acquisition d'arrosages automatiques et de grillages, pour un montant de **867,98 €**

- Création d'un City stade, pour un montant de **15 731,72 €**

- Acquisition de divers équipements pour l'école Charles Imbert, pour un montant de **4 772,16 €**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2022-00512  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

- Acquisition d'illuminations pour Noël et de tables pour les fêtes, pour un montant de **4 177,60 €**
- Travaux sur les routes communales, pour un montant de **6 683,18 €**

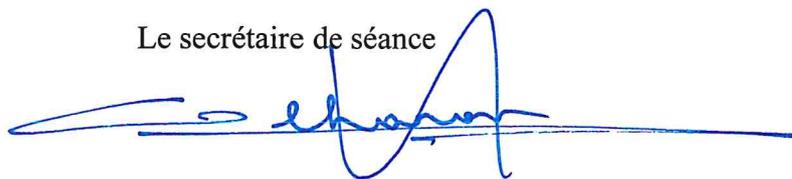
**DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 Février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

**le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Le Président,



Yves JUHEL